



LA CONVENTION VIENT D'ÊTRE AGRÉÉE, LA LUTTE CONTINUE !

Ce 26 juin, funeste 11^{ème} anniversaire du protocole d'accord de 2003, le gouvernement vient de faire publier au Journal Officiel l'agrément de la convention d'assurance chômage du 14 mai issu de l'accord du 22 mars dernier. Par cet agrément, le gouvernement, comme il l'avait annoncé, se rend complice d'un accord scandaleux, négocié déloyalement et qui ampute les droits de tous les demandeurs d'emploi.

La Cgt agira devant toutes les juridictions compétentes pour que ce texte n'entre pas en vigueur. En parallèle, il est nécessaire et urgent d'organiser un grand débat national sur l'assurance chômage et la faillite de la gouvernance actuelle au sein de l'Unedic.

Le gouvernement a toutefois dû reculer face à notre mobilisation unitaire, y compris dans les derniers jours. La lettre de mission aux « 3 sages » cadre en grande partie la discussion sur l'étude des propositions que nous portons depuis des années, en écartant la création d'une caisse autonome pour les salariés intermittents.

La profession doit rester mobilisée et poursuivre la lutte dans l'unité, non seulement tout l'été mais aussi jusqu'à ce que nos revendications soient enfin prises en compte.

LES APPELS À LA GRÈVE, AVEC UN TEMPS FORT LE 4 JUILLET, SONT PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ.

Paris, le 26 juin 2014.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60